

PROCÈS-VERBAL DE LA 133<sup>e</sup> RÉUNION RÉGULIÈRE DU  
COMITÉ PARITAIRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMB CSN SAQ,  
TENUE LE MARDI 12 DECEMBRE 2006  
À LA SALLE PULIGNY,  
DE L'ÉDIFICE DU C.D.M. SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
M. GILLES BOUDREAU, COPRÉSIDENT SYNDICAL DU COMITÉ.

**Étaient présents :**

MME. Marielle B. Murray – Membre patronale  
Carole Massé - Membre syndicale

MM.

Jean-Noël Bordeleau – Membre patronal  
Gilles Boudreau – Coprésident syndical  
Benoît Gingras – Conseiller à la prévention  
Clément Gagné – Membre patronal  
Jean Gagné – Membre syndical  
André Gagnon – Membre syndical  
Gilbert Gravel – Coprésident patronal  
Jean Jr. Laperrière – Membre syndical

**Absents:** Pierre Dénomée – Membre patronal  
Claude Rivard – Représentant à la prévention

**133.00 Ouverture de la réunion**

M. Gilles Boudreau agit à titre de président et Mme Carole Massé agit à titre de secrétaire de la réunion. Ouverture de la réunion à 13 h 40.

**133.01 Adoption de l'ordre du jour**

M. Jean Gagné nous fait remarquer que l'ordre du jour doit être modifié. En effet, il ne s'agit pas de la 132<sup>e</sup> réunion mais plutôt la 133<sup>e</sup> réunion. L'ordre du jour est donc modifié en conséquence. Il est proposé par M. Jean Gagné et secondé par M. Jean-Noël Bordeleau l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

### **133.02 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2006**

Il est proposé par M. Jean Gagné et appuyé par M. Jean-Noël Bordeleau d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2006.

Le suivi du procès-verbal et des dossiers se fera en fonction du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2006.

### **133.03 Suivi des dossiers**

#### **Guide de prévention**

Deuxième partie en attente. Repoussé à la prochaine réunion. M. Claude Rivard étant supposé revenir à M. Benoit Gingras. Le guide sera déposé en entier pour analyse lors de la prochaine réunion.

#### **Dossiers prioritaires**

##### Formation SST :

M. Jean Jr. Laperrière revient sur le sujet suite à l'intervention lors de la dernière réunion de Mme Maltais. Selon lui le comité est lié à la loi sur la Santé Sécurité au Travail. Il fait référence à l'entente no 2 du contrat de travail (convention) et spécifiquement à l'article 78 de la loi sur la Santé Sécurité au Travail alinéa 3 (formation) et alinéa 4 (équipement de protection individuel).

M. Gilbert Gravel veut vérifier la légalité des propos de M. Laperrière. M. Gravel dit avoir discuté avec les membres patronaux et qu'il faut avoir un profil des accidents avant de donner de la formation et information.

M. Laperrière mentionne que le rôle du Comité est de s'entendre sur le contenu de formation et que la réalisation du programme de prévention appartient à l'employeur. M. Laperrière propose que l'on révise le programme de formation qui est compris dans le programme de prévention. M. Boudreau mentionne qu'il faut départager « formation » et « information » afin de maintenir l'intérêt. M. Laperrière propose que quelque part en janvier on prépare un plan de travail sur le programme de formation.

M. Gravel mentionne qu'il avait été déterminé par le Comité, lors de la reprise de celui-ci à l'automne 2005, de prioriser les quatre dossiers suivants soit : maternité sans danger, transpalette manuel, banc à la caisse et SIMDUT. Il ajoute, en mentionnant que de ces quatre dossiers, le dossier du transpalette manuel n'est pas complètement finalisé.

M. Laperrière demande si on peut avoir une réponse avant le 23 décembre 2006 pour le plan de travail à savoir si on travaille à 2 ou en groupe selon les deux propositions qui ont été effectuées.

Une réponse de l'employeur sera donnée d'ici le 23 décembre 2006 sur la mise à jour du programme au niveau de la formation.

### Transpalettes manuels

M. Benoit Gingras fait un résumé de la rencontre du 29 novembre 2006:

Dans un premier temps, le sous-comité devait valider la nécessité d'émettre un plan d'action pour effectuer une gestion des exceptions pour les succursales jugées non conformes. Deux diagrammes de questions sont présentés par M. Gingras. Il a été entendu par le sous-comité que la façon la plus rapide pour rejoindre les succursales visées c'est le téléphone. M. Gagné a validé les questionnaires. Il a été convenu au sein du sous-comité que M. Rivard prend la responsabilité de procéder au tri des appels et à l'administration du questionnaire. Voici le plan d'action proposé :

Dépôt du plan d'action prévu pour le 12-12-06  
Dépôt du profil des appels prévu pour le 16-01-07  
Processus d'appel (admin. des questionnaires) prévu pour janvier 2007  
Compte rendu prévu pour le comité de février (13 février 2007)

Dans un deuxième temps, le sous-comité a validé le contenu de formation. Le contenu de formation a été déposé au présent comité et sera approuvé au prochain comité.

### Maternité sans danger

Les modifications sur la date d'arrêt de l'indemnisation du retrait préventif, ont été apportées au programme « Pour une maternité sans danger ».

### **Dossier ponctuel :**

#### Rapport d'accident du travail et d'enquête

Pour le prochain comité, nous avons décidé de changer le titre pour "Statistiques". Un point « Statistiques » devra être ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## Produits SIMDUT

Dossier succursale 23205

La compagnie Air Liquide a effectué la formation sur la manutention et l'entreposage des gaz comprimés (Azote sous forme de gaz). Le fournisseur de la machine à distribuer le vin s'occupe de l'installation des deux bouteilles de gaz comprimés. Fin du dossier.

SAQ Dépôts

La formation sur le SIMDUT et le sanitage des lignes a été donnée par le Groupe AST.

## Succursale 23452 (MDF)

Le service juridique n'a pas encore statué sur les devoirs et responsabilités de la SAQ vs Maison des Futailles. Certains dossiers demeurent en suspens soit : Froid et luminaires à l'extérieur.

## Rayonnage

Le processus d'installation est en arrêt. Dossier en suspens.

## Chariots

Les nouveaux chariots sont déjà en succursale mais seulement dans les succursales prioritaires (80 succursales).

## Vol et agressions

Dossier succursale 23091

Une sensibilisation auprès du Service des ventes et de M. Simard a été effectuée. Selon le Service d'enquête et prévention, le dossier aurait été fermé parce que l'agresseur est un étranger et qu'il est retourné dans son pays.

Guide vol et agressions "Petit guide jaune"

Il faut faire la relance auprès de M. Simard. Mais avant, il est suggéré de valider le contenu du guide et s'assurer qu'il soit mis à jour.

M. Boudreau souligne que dans le guide « vols et agression » on ne parle pas de barrer la porte après un vol, pourtant la procédure en succursale en fait mention.

## Grippe aviaire

Projet en suspens .

## Méthode de travail SAQ Dépôts

M. Gagné souligne qu'il y a des palettes au milieu des rangées de rayonnage. Il mentionne que les allées pour circuler sont réduites à un point tel où elle compromet l'accès aux issues de secours (voie de circulation de 44 pouces). MM Gravel et Gingras doivent vérifier avec le Service des incendies si la succursale est conforme face au plan d'évacuation de l'établissement (Code national du bâtiment).

Dossier 33614

M. Gingras mentionne que la CSST a fermé le dossier.

Dossier marchepied

M. Gingras mentionne qu'un prototype de marchepied est à l'essai à la succursale 23337. De plus, il ajoute qu'un inspecteur, lors d'une visite récente, a suggéré un marchepied en succursale afin d'atteindre le haut des piles de marchandises.

M. Laperrière mentionne qu'il voit mal un marchepied dans une allée de 24 pouces. Il ajoute que la partie syndicale est en désaccord avec l'utilisation du marchepied et prétend que cet équipement occasionne un risque de chute avec un objet dans les mains et un risque d'entorse.

M. Gingras répond que, selon l'article 167 du Règlement sur la santé sécurité au travail, l'employeur doit fournir un équipement permettant d'atteindre le haut des piles de matériel en sécurité.

### **133.04 Affaires Nouvelles**

Aucun point traité.

### **133.05 Levée de la réunion**

M. Jean-Noël Bordeleau propose la levée de la réunion à 17h05.

---

Gilbert Gravel  
Coprésident patronal

---

Gilles Boudreau  
Coprésident syndical

COMITÉ PARITAIRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ  
SEMB/CSN/SAQ